

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D017/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 29 mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein des locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – Pôle de Brionne, 29 rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 mars 2019

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BINET, M. DELAMARE,
En exercice : 21	M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER,
Présents : 12	Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PALADE,
Votants : 12	Mme TERRASSE, Mme VATINEL
	Étaient absents : M. ANTHIERENS, M. ARNAUD,
	Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. KAREB, M. PENVEN,
	M. PERDRIEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE,
	Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs : aucun pouvoir communiqué

Secrétaire de séance : Monsieur MALARGÉ

Objet : Résidence autonomie Serge DESSON : Définition du mode de calcul des charges – complément à la D021/2017

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration du 3 mars 2017, par délibération D021/2017 a fixé les modalités de calcul des charges locatives de la résidence autonomie Serge Desson.

Les charges récupérables qui ont été retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Contrat d'entretien de la chaudière
- Contrat de maintenance de l'ascenseur
- Contrat de maintenance de détection incendie
- Contrat de maintenance de la pompe de relevage

Par délibération D006/2019 du 5 mars 2019, le conseil d'administration a souhaité que soient réexaminées les modalités de calcul des charges. Aussi, Monsieur le Président propose de compléter la liste des charges récupérables par :

- Le contrat de maintenance de la VMC
- Le contrôle des installations électriques et gaz

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Autorise Monsieur le Président à compléter la liste des charges récupérables afférentes au calcul des charges de la Résidence autonomie Serge Desson, tel qu'indiqué ci-avant, à compter de l'année 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JC. ROUSSELIN", written over the printed name.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190329-19D017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2019